

LOUIS-ÉDOUARD

CESTAC

Biographie



Yves Chiron

ARTEGE
ÉDITIONS

Louis-Édouard Cestac

Yves Chiron

Louis-Édouard Cestac

Artège

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Summariium : *Summariium super dubio an constet de virtutibus...*, Rome, Sacra Congregatio de Ritis, 1920.

Chapitre 1

Enfance et Jeunesse

Louis-Édouard Cestac est né à Bayonne en 1801. La ville compte alors un peu plus de 13 000 habitants. Située aux confins des Landes et du Pays Basque, elle s'est développée au confluent de deux rivières, la Nive et l'Adour, qui vont se jeter dans la mer, à quelques kilomètres de là. Une des étymologies du nom de Bayonne le fait remonter au basque *ibaiona* qui signifie « bonne rivière ».

Au début du XIX^e siècle, Bayonne est à la fois une ville de garnison et une ville de commerce. À différents moments de son histoire, elle a dû son développement aux fortifications qui la protégeaient : de l'époque romaine subsistent la Tour des Augustins et la Tour des Deux Sœurs ; à la fin du XV^e siècle, après trois siècles d'occupation anglaise, a été construit le Château Vieux, qui existe encore ; Vauban, à partir de 1680, fait entourer la ville d'un système de fortifications et en fait une ville de garnison.

En même temps, Bayonne devient « un port fameux et de grand trafic ». En 1666, Colbert fonde, sur la rive droite de l'Adour, l'Arsenal du Roi qui construit des bâtiments de guerre. Le 20 février 1726, une Chambre de commerce est établie pour favoriser les échanges commerciaux. En 1784, une franchise est accordée qui exempte les marchandises étrangères de droits de douane et de formalités. L'Espagne est le partenaire commercial principal du port de Bayonne. À cette époque, près de 90 % des marchandises qui partent de Bayonne par bateau vont en

Espagne et 70 % des marchandises qui entrent dans le port viennent de ce même pays. Bayonne a été, notamment, un des principaux ports d'entrée du cacao en France, d'où la tradition chocolatière qui subsiste encore à Bayonne aujourd'hui.

Mi-basque, mi-gascon

Dominique Cestac, le père d'Édouard, avait succombé d'abord à l'appel du large. Né en 1761 à Sariac, en Bigorre, dans une famille d'agriculteurs – il était le douzième enfant de la famille et avait un frère jumeau –, il avait eu, très jeune, « des idées exceptionnelles et fort étranges dans ces temps et dans ce pays ». L'expression est de l'abbé Cestac, qui précise dans ses *Notes manuscrites* : « Il sentait un entraînement irrésistible vers les voyages, mais les longs voyages. Le toit paternel lui pesait d'un poids intolérable et chose étonnante, cédant à cette impulsion contre laquelle il ne pouvait plus lutter, il partit très jeune, même avant d'avoir fait sa première Communion. »

Dominique Cestac a-t-il fait une fugue jusque Bayonne – l'abbé Cestac n'emploie pas le mot – ou est-il parti avec l'accord de ses parents ? En tout cas, il s'engage comme mousse sur les bateaux. Il fera des voyages lointains. Un jour, le navire sur lequel il était embarqué, eut une voie d'eau. Il menaçait de couler, malgré le pompage que l'équipage effectuait. Le jeune Dominique Cestac fit vœu, s'il réchappait du naufrage, d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Garaison, sanctuaire célèbre situé à une quinzaine de kilomètres de Sariac. Comme en réponse à cette prière, et à celle des autres membres d'équipage, le bateau ne coula pas, mais fit naufrage sur un banc de rochers, près des Açores. L'abbé Cestac a rapporté, d'après le récit de son père, que « les malheureux naufragés y restèrent plusieurs

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

On disait parfois « le séminaire des frères Destenabe ». En effet, le supérieur de l'établissement était l'abbé Arnaud Destenabe, son frère, Jean, lui aussi prêtre, était professeur et un de leurs neveux, Arnaud, était maître d'étude. L'abbé Destenabe, a écrit un ancien élève du séminaire et son historien, fut un « supérieur bon et ferme, attaché à la tradition. Il forme la communauté à son image ; il y fait régner la régularité, la piété, et vise plus au solide qu'au brillant »².

Les élèves entraient inmanquablement au Petit Séminaire le 1^{er} novembre et n'en sortaient que le 31 août. Il y avait classe tous les jours, sauf le dimanche, mais il y avait aussi deux promenades hebdomadaires. Si on y ajoute les grandes fêtes religieuses, forcément chômées, et les promenades dites « de faveur », on en arrive à une centaine de jours sans classe.

Le supérieur avait placé le jeune Cestac, en considération de son âge, en classe de rhétorique, l'équivalent de notre classe de première. Mais Louis-Édouard n'avait pas le niveau requis, d'où « une série d'humiliations qui me furent bien salutaires », reconnaîtra-il plus tard. Au bout de deux mois, on le fit passer dans la classe inférieure, la seconde. Il s'y passionna pour les mathématiques, au point d'y exceller. L'année d'après, il sera un bon élève de rhétorique puisque, à la fin du 1^{er} trimestre de 1817 il sera premier en composition de français³. Et en mars 1818, il est inscrit au tableau d'honneur⁴. Il en envoie l'attestation à ses parents mais, par un esprit de sincère humilité, il leur demande « de ne la montrer à personne. » Il l'est à nouveau le mois suivant et encore en août. À la fin de son année de rhétorique, les appréciations générales qu'il reçoit sont élogieuses : « *Religion* : très bien. *Application* : soutenue. *Progrès et force* : bon en rhétorique »⁵. Le soir, à la récréation, à la demande du supérieur, il joue du violon. Parfois, il fait des

« concerts » avec l'abbé Bricquet, le professeur de mathématiques.

Il restera pendant trois ans au Petit séminaire d'Aire. C'est de cette époque que datent les premières lettres de lui qui aient été conservées. Adressées à ses parents, elles contiennent toujours quelques lignes ou même quelques pages à l'intention de sa sœur Élise. Édouard s'y montre très affectueux à l'égard de sa sœur, de dix ans sa cadette. Leurs liens étroits qu'ils conserveront toujours, et qui deviendront une direction spirituelle, conduiront Élise à s'intéresser de près à l'apostolat de son frère puis à lui consacrer, elle aussi, sa vie.

Il n'en a pas fait étalage – on ne l'apprend qu'incidemment, dans une lettre bien postérieure⁶ – mais le jeune séminariste s'est efforcé de lui-même, dès son entrée au séminaire, à suivre un « règlement de vie » ; fixant, sans doute, l'heure de son lever, l'heure de son coucher, les prières à faire tout au long de la journée et les dispositions d'esprit à avoir en différentes circonstances de la vie quotidienne. Il conviendra dans cette lettre à sa sœur, en 1828 : « Il en coûte de plier sa volonté sous l'inflexible volonté d'une règle. À la vérité, les avantages en sont immenses, et je répondrais, sans hésitation, du salut d'une personne qui aurait vécu ainsi sous l'obéissance d'un bon règlement. Mais, je le répète, il en coûte surtout pour s'y habituer, et je t'assure qu'il faut du courage. »

On relève aussi chez ce « petit séminariste » – il n'est pas encore tonsuré – une sorte d'autorité spirituelle qui est impressionnante. Il n'a que dix-sept ans quand il félicite sa mère de s'être confessée et d'avoir communié et qu'il l'exhorte, avec beaucoup d'assurance, à se détacher du monde : « Rien n'est comparable à la joie qu'on goûte dans ce moment ? Recevoir son Dieu ! Ah ! quel bonheur ! [...] Quand aurons-nous le bonheur

de nous voir tous ensemble au paradis ? Jusque-là point de bonheur parfait, parce que ce monde n'est pas fait pour nous. » La même lettre contient une petite leçon spirituelle à l'intention de sa sœur Élise, qui venait d'avoir sept ans : « On m'a dit que tu allais te confesser : c'est fort bien, car on ne peut aller en paradis si on ne se repent pas de ses péchés. Je pense qu'on a dû bien t'instruire là-dessus ; mais ton bon frère veut encore te dire un petit mot, parce qu'il t'aime bien. Écoute : lorsque tu diras tes péchés, il faudra que tu penses que tu les dis à Dieu même qui les voit, et tu lui en demanderas pardon. Ensuite tu prieras Dieu pour moi ; tu réciteras un *Pater* et un *Ave* à mon intention. Sois toujours bien sage »⁷.

En septembre et en octobre 1818, il passe ses vacances à Artagnan, chez sa sœur Marianne et son beau-frère, et à Sariac, dans la famille de son père, puis il retourne au Petit Séminaire d'Aire pour une dernière année scolaire. C'est cette année-là qu'il retrouva Michel Garicoïts, élève, comme lui, de la classe de philosophie. Un de leurs condisciples, Larrose, qui deviendra curé d'Accous, a donné le témoignage suivant : « J'ai eu l'avantage de recevoir les bons exemples de mon condisciple M. Cestac. M. l'abbé Manaudas, alors notre préfet d'étude, ayant vite reconnu ma légèreté et mon manque de piété, me plaça à l'étude et au réfectoire, au milieu de deux saints : feu l'abbé Garicoïts et feu l'abbé Cestac. Ces deux étudiants étaient d'une pitié angélique. L'abbé Cestac aimait beaucoup la très sainte Vierge... Pendant son travail, les oraisons jaculatoires sortaient fréquemment de sa bouche, et partout il était un modèle de mortification »⁸.

Cestac s'intéressa beaucoup à la philosophie, jugeant sévèrement les auteurs modernes. Dans une lettre à ses parents, en février 1819, il ironise sur « leurs déclamations » : « Ils

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Il commencera pourtant une deuxième année à Saint-Sulpice, mais il ne la terminera pas. Pour la Noël 1821, ses supérieurs le renvoient à Bayonne.

1. Bordarrampé, p. 12.
2. J. LATASTE, *Histoire du Petit Séminaire d'Aire-sur-l'Adour*, Aire-sur-l'Adour, Imprimerie Centrale, 1935, p. 91.
3. Lettre du 1^{er} janvier 1818 à ses parents, *Lettres*, I, p. 2.
4. Lettre du 30 mars 1818 à ses parents, *Lettres*, I, p. 5.
5. Cité par É. Cestac dans la lettre adressée à ses parents, le 31 août 1818, *Lettres*, I, p. 23.
6. Il écrira le 22 juillet 1828 à sa sœur Élise : « Je connais encore mieux que toi l'importance d'un bon règlement. L'expérience que j'en fais depuis près de treize ans me met à même d'en juger avec assurance » (*Lettres*, t. I, p. 142).
7. Lettre du 30 mars 1818 à ses parents, *Lettres*, I, p. 6.
8. Lettre de l'abbé Larrose, le 18 novembre 1873, citée dans « Le Père Garicoïts et le Père Cestac », *Nouvelles de famille*, n° 4, septembre 1925, p. 50-51.
9. Lettre du 23 mai 1819 à ses parents, *Lettres*, t. I, 76-77.
10. Sur la Mission de Bayonne, cf. Ernest SEVRIN, *Les missions religieuses en France sous la Restauration*, Vrin, 1959, t. II, p. 103-414 et Bernard GOÏTY, *Histoire du diocèse de Bayonne*, Secrétariat de l'Évêché de Bayonne, 2007, p. 293-295.
11. Lettre du 11 avril 1819, *Lettres*, t. I, p. 54.
12. V. DUBARRAT, « Brochures sur la Mission de Bayonne en 1819 », dans *Mélanges de bibliographie et d'histoire locale*, Pau, Imprimerie catholique, t. VI, 1904, p. 204-210.
13. Lettre du 25 avril 1819, *Lettres*, t. I, p. 62.

14. Pendant la Mission, il avait déjà publié une brochure contre les pamphlets qu'on a signalés : *Quelques réflexions adressées par un ancien militaire aux Bayonnais, à l'occasion de quelques écrits anonymes qui viennent d'être publiés contre la Mission qui a lieu en ce moment à Bayonne.*

15. *L'Ami de la Religion*, n° 514, 14 juillet 1819, p. 303.

16. Lettre du 23 mai 1819, *Lettres*, t. I, p. 72-73.

17. C'est au début de son épiscopat, que le diocèse de Bayonne sera ramené aux limites du département des Basses-Pyrénées ; les diocèses d'Aire et de Tarbes étant restaurés.

18. Registre d'inscription, 1820 (Archives de Saint-Sulpice).

19. Austin GOUGH, Paris et Rome. *Les catholiques français et le pape au XIX^e siècle*, Les Editions de l'Atelier, 1996, p. 235.

20. J.M. de BUJANDA, *Index librorum prohibitorum. 1600-1966*, Médiaspaul/Librairie Droz, 2002, p. 97.

21. L.-G. MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Delagrave, t. V, 1854, p. 179-382 ; Louis BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, A. Picard, t. II, 1900, p. 140-149 ; E. LEVESQUE, « Boyer (Pierre-Denis) », *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, Letouzey, t. X, 1938, col. 312-313.

22. ICARD, *Circulaire nécrologique*, cité par L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, op. cit., t. II, p. 273.

23. L. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne*, op. cit., t. II, p. 161-163 et François LAPLANCHE, « Garnier Antoine », dans *Les Sciences religieuses*, t. 9 du *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Beauchesne, 1996, p. 265-266.

24. L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, op. cit., t. III, p. 347-358.

25. Notes manuscrites, p. 11.
26. *Testament spirituel du Bon Père*, 3 mars 1868, *Lettres*, t. IV, p. 469.
27. Lettre du 26 avril 1830, *Lettres*, t. I, p. 200.
28. Nous nous référons ici à la dernière édition publiée en 1923.
29. *Statuts synodaux du diocèse de Bayonne*, Bayonne, Imprimerie Buhart-Fauvet, 1830, p. 2-3.
30. Lettre du 3 juillet 1821, *Lettres*, t. I, p. 104.
31. Lettre du 6 septembre 1821, *Lettres*, t. I, p. 110.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

voit le triomphe des libéraux, Louis-Philippe succédant à Charles X. Dans les semaines qui suivent, en août, l'abbé Cestac rédige « Quelques réflexions sur les événements ». Peut-être s'agit-il d'un article qu'il envisageait de publier dans quelque revue ? Ce long texte restera néanmoins inachevé²². Il a un plan clair, en trois parties : quelle est la cause de la révolution, quelles sont ses caractéristiques et « quelle sera sa destinée ? »

Au-delà des causes immédiates de la Révolution de juillet – le refus des ordonnances –, il la voit comme « la suite, la continuation » de la révolution de 1789. Ce sont « les mêmes doctrines, les mêmes hommes, les mêmes cris, les mêmes moyens » qui ont été à l'œuvre. C'est un « esprit » qui a triomphé à nouveau : « l'indépendance contre l'autorité légitime, l'esprit d'incrédulité, constituant l'homme essentiellement indépendant [...] cet esprit d'orgueil qui porte l'homme à s'irriter contre tout frein, à briser tout joug. » En fait, selon l'abbé Cestac, « la révolution était déjà toute faite dans les esprits » avant les événements de juillet.

Quand la Pologne entre à son tour en révolution, à partir de novembre 1830, le jugement de l'abbé Cestac change. Cette insurrection lui semble légitime. La Russie avait annexé une partie de la Pologne quatre décennies plus tôt. L'insurrection qui commence le 29 novembre 1830 à Varsovie est un soulèvement de la nation polonaise pour retrouver son indépendance. Elle durera près d'un an. « Leur cause est évidemment juste, en droit » écrit l'abbé Cestac à sa sœur Élise. Certes, la révolution de la Pologne « n'est pas, à vrai dire, purement catholique », il y a « une alliance entre les opinions les plus opposées, entre les fervents catholiques et les libéraux même irréligieux », mais la raison de leur révolte est légitime : les catholiques polonais veulent « reconquérir leur liberté politique et religieuse ». Mais

l'abbé Cestac est lucide : « si les Polonais triomphent, ils auront encore à lutter entre eux probablement, à moins que l'esprit de sagesse ne préside à la constitution qu'ils devront se donner. Le catholicisme, après avoir triomphé du despotisme qui l'étouffait, aura à se défendre contre l'anarchie qui pourra le menacer encore »²³.

Cestac et Lamennais

De cette même époque, date une autre lettre, à un correspondant inconnu, où l'abbé Cestac développe des considérations plus générales sur la vague des révolutions qui ont secoué l'Europe²⁴. La révolution de juillet a vu l'avènement d'une monarchie libérale en France, mais l'insurrection de la Pologne n'est pas terminée (les troupes polonaises ne seront vaincues par la Russie qu'en septembre 1831). Et l'abbé Cestac, avec des accents et des mots qui sont, à cette époque, ceux de Lamennais et de *L'Avenir*, écrit : « Au milieu des débris amoncelés autour de nous, il a été consolant pour nos cœurs de voir s'élever, soutenus par la foi et le génie, destinés à vivifier la société, à régénérer le monde, Dieu et la liberté. Invincible besoin de la nature humaine, condition nécessaire de la paix sociale, ces deux mots représentent l'homme tout entier ».

La formule, « Dieu et la liberté », vient, bien sûr, de Lamennais. Elle symbolise et résume le programme de *L'Avenir*, journal qui paraît à partir du 16 octobre 1830, à l'initiative de l'abbé Félicité de Lamennais, de l'abbé Gerbet, du P. Lacordaire et de Charles de Montalembert. Avec comme mot d'ordre, « Dieu et la liberté », le journal veut réconcilier la foi en Dieu et les aspirations à la liberté du peuple. À la fois ultramontain et démocratique, en consonance avec la tonalité romantique de

l'époque, *L'Avenir* défend, à la fois, l'autorité souveraine du pape en matière religieuse et la souveraineté du peuple en matière politique, et, en même temps, il défend le principe de la séparation de l'Église et de l'État.

L'Avenir était lu au séminaire de Larressore, comme dans nombre des séminaires de France. Il était même lu, au réfectoire, pendant les repas qui se prenaient en silence. Comme l'a relevé le biographe d'un des confrères de l'abbé Cestac : « on lisait au réfectoire, dans *L'Avenir*, les articles étincelants de Lamennais, Lacordaire, Gerbet et Montalembert ; maîtres et élèves restaient tout frémissants, sous la parole chaude et convaincue des jeunes réformateurs. Il y avait surtout des explosions à peine contenues quand le gallicanisme recevait des nouveaux ultramontains ces coups terribles dont il ne s'est pas relevé. On se prenait d'amour pour Rome ; en saluant le Pape infallible, on le vengeait de trois siècles d'injures et d'avanies »²⁵.

Sur un plan plus strictement philosophique et théologique, l'abbé Cestac partagea-t-il, à un moment, les idées de Lamennais ? Ce sera une des difficultés qui seront soulevées par le Promoteur de la Foi lors de son procès de béatification.

Peu d'écrits philosophiques et théologiques de l'abbé Cestac à cette période nous sont connus. L'abbé Puyol en cite ou en résume quelques-uns²⁶ : un « Essai de conciliation des idées rationnelles et révélées », « Quelle est la voie de vérité pour l'homme dans les desseins de la Providence ? », un cours philosophique sur la religion (professé entre 1827 et 1829), une étude sur l'hypothèse « du progrès à l'infini » et une autre sur l'origine du mal²⁷.

À les lire, on peut relever des similitudes entre certaines thèses de l'école menaisienne et les idées soutenues par le jeune abbé Cestac : la défiance à l'égard de la raison séparée de la foi,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

banlieue. »

On se tromperait si l'on imaginait que c'est à cette époque que l'abbé Cestac a découvert les pauvres et a compris le devoir de charité qui s'imposait à tous les chrétiens. Il se souviendra que tout jeune enfant, il accompagnait sa grand-tante à la cathédrale et qu'en chemin il distribuait du chocolat aux pauvres qu'il rencontrait. Plus près de l'époque qui nous intéresse, sa correspondance révèle les charités, cachées, qu'il pratiquait de concert avec sa sœur, alors qu'il était encore professeur à Larressore, et combien il lui tenait à cœur de secourir les pauvres : « Tu ne saurais croire, ma chère amie, le plaisir que m'a causé le récit de tes visites chez ces pauvres familles. Mon cœur est consolé en voyant que tu aimes les pauvres ; mais, pauvre toi-même, tu n'as pas grand-chose à leur donner. Eh bien, ma chère amie, nous ferons un accord : de temps à autre je te ferai passer quelque chose pour les pauvres, et la bonne œuvre sera de moitié entre toi et moi. Je fournirai, et toi tu distribueras avec prudence et selon le besoin. Pour aujourd'hui tu recevras cinq francs que je destine à cette œuvre ; n'en dis rien, cela doit être entre toi et moi »⁸.

Vicaire à la cathédrale, il sera plus immédiatement et plus fréquemment en rapport avec les pauvres. Il logeait chez ses parents, à deux pas de la cathédrale. Les pauvres, s'ils ne le trouvaient pas à son confessionnal, allaient jusqu'à la porte de son domicile et attendaient, dans l'escalier, qu'il leur donne quelque secours. Sa réputation de charité se répandit très rapidement et tous les jours la file d'attente se reformait. Une fois, parce qu'elle se présentait tous les jours, l'abbé Cestac avait renvoyé une jeune pauvre sans lui donner un secours. Bientôt, il en eut du remords et il n'eut de cesse de la retrouver dans la rue et de l'encourager à revenir tous les jours, comme à

l'ordinaire.

Une autre fois, c'est une jeune fille de 16 ans, « d'une beauté rare, exceptionnelle », qui se présenta à lui, ne sachant où aller, craignant pour sa vie ou sa liberté et implorant son secours. L'abbé Cestac la confia à une « veuve respectable », mère de deux filles du même âge, puis lui proposa de se réfugier dans un couvent, loin de Bayonne⁹.

Les pauvres, la visite des malades, le confessionnal, la préparation des sermons occupent la plus grande partie de son temps. À cette époque, une revue de Paris, *L'Écho de la Jeune France*, l'a contacté pour être son correspondant à Bayonne, créé un « comité » et l'a invité à rédiger des articles. Cette revue, dont le sous-titre était « Journal des Progrès par le christianisme », avait été créée en 1833 par Arthur Berryer, le fils du célèbre avocat et homme politique légitimiste, et se flattait d'avoir dans son comité de rédaction de grands écrivains, tel Balzac ou Lacordaire. Dans le *Prospectus*, qui figure en tête du premier numéro, la revue se donne pour programme de défendre « la belle France chrétienne et royaliste » et lance un appel enthousiaste : « Amoureux de la vieille monarchie, amoureux du vieux génie, amoureux de la belle France, venez avec nous par le grand sentier, par les belles routes royales, par les chemins resplendissants de gloire ; venez avec nous car tout ce goût, tout ce génie, toute cette vertu, tout cela doit trouver un écho parmi les jeunes gens de France qui veulent marcher en avant. »¹⁰

L'abbé Cestac déclina l'invitation qui lui était faite. Il s'excusa de ne pas avoir répondu plus tôt : « Si je n'ai pas écrit, c'est que je n'ai pu écrire, absorbé, ou plutôt écrasé par un ministère extrêmement laborieux, allant sans cesse du confessionnal à la chaire, de la chaire au confessionnal, ou

auprès des malades, je n'ai pu trouver un seul instant pour prendre la plume. »¹¹

1. *Registre* (Archives du diocèse de Bayonne). Dans ses *Notes manuscrites*, l'abbé Cestac relève qu'il fut nommé le 25 août (jour de sa fête, la saint Louis) et qu'il est entré en fonction deux jours plus tard, le 27 août, qui était un samedi, jour dédié à la Vierge Marie.

2. *Notes manuscrites*, p. 33.

3. *Notes manuscrites*, p. 19.

4. *Notes manuscrites*, p. 33.

5. *Statuts synodaux*, op. cit., p. 118-122.

6. François RENAULT, *Le cardinal Lavignerie*, Fayard, 1992, p. 14 et *Inquisitio*, p. 165.

7. Publié dans *Inquisitio*, p. 136-137.

8. Lettre du 14 mars 1831, *Lettres*, t. I, p. 218.

9. Cette jeune fille, après « une succession d'événements divers », épousa « un riche vicomte qui lui donna son nom et sa fortune » (*Notes manuscrites*, p. 35). Mais elle oublia, semble-t-il, celui qui avait été, dans sa jeunesse, un protecteur secourable.

10. *L'Echo de la Jeune France*, n° 1, avril 1833, p. 1.

11. Lettre du 4 octobre 1835, publiée dans *Inquisitio*, p. 138-139.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

1. *Notes manuscrites*, p. 39.
2. Dubosc de Pesquidoux, p. 30.
3. *Notes manuscrites*, p. 39.
4. Lettre publiée dans *Inquisitio*, p. 192-193.
5. Sorte de pain à base de farine de maïs.
6. Josette PONTET-FOURMIGUÉ, *Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque moderne*, Biarritz, J & D éditions, 1990, p. 540.
7. « Durant trois ans, non sans peine, je l'avoue, je pourvus aux besoins et à l'éducation de mes petites adoptées » (Dubosc de Pesquidoux, p. 30).
8. *Notes manuscrites*, p. 40-41.
9. Dubosc de Pesquidoux, p. 30.
10. Lettre reproduite dans *Inquisitio*, p. 192-193.
11. *Notes manuscrites*, p. 44.
12. *Notes manuscrites*, p. 45.
13. *Notes manuscrites*, p. 46.
14. Registre des orphelines, Archives de la Congrégation des Servantes de Marie (Anglet).
15. *Notes manuscrites*, p. 46.
16. *Notes manuscrites*, p. 46.
17. Registre des Orphelines de Marie (Archives de la Congrégation des Servantes de Marie, Anglet).
18. Registre des Orphelines de Marie (Archives de la Congrégation des Servantes de Marie, Anglet).
19. Lettre du 10 juin 1837, *Choix de lettres*, p. 5.
20. *Notes manuscrites*, p. 46.
21. Madeleine GUILLEBAULT, *Sainte Jeanne-Elisabeth*,

fondatrice des filles de la Croix, La Puye, 1992.

22. Lettre du 17 décembre 1837, *Lettres*, t. II, p. 1-5.

23. Si la cuisine était assurée par une ou deux orphelines, dirigées par une « maîtresse », un pieux laïc, M. Tachon, sans être employé par l'orphelinat, rendra, pendant des années, de multiples services matériels.

Chapitre 6

Au secours des prostituées

La prostitution était un des fléaux de Bayonne, ville de garnison et ville portuaire. Beaucoup des jeunes filles des campagnes du Pays Basque, du Béarn, ou des Landes venaient à Bayonne tenter leur chance, comme domestiques ou employées¹. Un certain nombre d'entre elles, « sans expérience, libérées de la tutelle de leurs parents »², se retrouvaient, par appât du gain ou par naïveté, livrées à une exploitation sordide.

Les autorités tentaient de combattre ce fléau, mais de façon sporadique et sans se soucier de mettre en place, dans la ville, les moyens d'une réinsertion sociale : « De temps en temps, dans les boutiques qui bordent l'Adour, des rafles avaient lieu pendant la nuit ; la police, alors, peuplait la prison "Mignon" de locataires d'un genre particulier : certaines jeunes filles, jugées récupérables, étaient embarquées vers les îles lointaines, Saint-Domingue en tête ; les autres attendaient d'être relâchées pour reprendre leur triste commerce. »³

C'est progressivement que l'abbé Cestac a été amené à s'occuper des prostituées de Bayonne. Il a raconté comment il fut embarqué, comme malgré lui, dans cette nouvelle œuvre charitable : « Un matin, je récitais mon bréviaire. Ma mère, avec laquelle j'habitais, vint m'interrompre, et me dit qu'une femme jeune, qui avait l'air malheureux, demandait avec instance à me parler. Je la fis entrer. Cette femme était une prostituée, qui, aux premières questions, se jeta à mes pieds, m'avouant avec larmes de quel lieu elle venait, et me suppliant de la sauver. Une heure

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

revenus au Grand-Paradis, et en même temps pour qu'elles se constituent un petit pécule qui leur serait conservé jusqu'à leur départ de l'orphelinat.

L'abbé Cestac, toujours vicaire à la cathédrale, et toujours logé chez sa mère, passait fréquemment au Grand-Paradis (pas assez souvent se plaignait affectueusement Élise). Mais leurs relations passaient aussi par des lettres. Une petite orpheline allait porter la lettre d'Élise à l'abbé, et celui-ci lui répondait par une lettre qui prenait le même chemin, ramenée par une autre pensionnaire.

Le pèlerinage à Buglose

Si, dans cette période d'hésitation et de recherche, beaucoup ont cherché à décourager l'abbé Cestac ou ont émis des avis sceptiques, il a reçu aussi des encouragements qui l'ont conforté.

Il se souviendra d'un conseil que lui avait donné, quelques mois plus tôt on l'a vu, la fondatrice des Filles de la Croix à propos des filles abandonnées : « Ne les enfermez pas, laissez-les libres ; j'ai toujours remarqué que lorsqu'on tenait les chats enfermés, cela les rendait furieux et qu'ils cherchaient de toute manière à s'échapper ; qu'au contraire, lorsqu'on les laissait libres, portes et fenêtres ouvertes, ils demeuraient calmes et s'endormaient. »³⁰

Il recherchait donc une maison à la campagne. Il visita plusieurs maisons, à Ustaritz, à Saint-Pé et à Hasparren. Aucune ne convenait, pour une raison ou pour une autre, et l'argent manquait toujours ; « Je marchai donc en aveugle et dans le vide » dira l'abbé Cestac.

Pour y voir plus clair, il se rendit, pour la première fois de sa

vie, en pèlerinage à Notre-Dame de Buglose, principal sanctuaire des Landes, où la Vierge Marie est vénérée depuis le XV^e siècle. Saint Vincent de Paul est né, non loin de là, à Pouy (aujourd'hui commune de Saint-Vincent-de-Paul). Le pèlerinage marial était donc aussi un pèlerinage vincentien. L'abbé Cestac s'y rendit le 19 juillet 1838, pour la fête de saint Vincent de Paul. Il se rendit de Bayonne à Dax en voiture, puis poursuivit à pied jusqu'au sanctuaire, au milieu des pins. Il avait l'intention de demander à la Vierge Marie l'argent nécessaire à son projet (50 000 francs). Mais, dira-t-il, « vous me fermâtes la bouche, et vous me fîtes entendre cette parole, si digne de vous et de votre grandeur, ô ma divine Mère : “Ne me demande que mon esprit”.³¹ »

Il s'agissait d'une nouvelle parole intérieure. Cette parole, reçue dans le cœur, éclairait, indiquait une disposition d'esprit à garder, mais ne donnait pas la solution.

Peu de temps après sa visite à Buglose, il fit une rencontre qui lui parut, sur le coup, décisive³². Un évêque missionnaire français, Mgr Flaget, évêque de Bardstown, aux États-Unis, faisait une tournée en France en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. En un an, d'octobre 1837 à la fin de l'année 1838, l'évêque-missionnaire se rendit dans au moins une quarantaine de diocèses, visitant les évêques, prêchant dans les cathédrales et d'autres églises, visitant aussi des communautés religieuses³³. En juillet 1838, alors qu'il était de passage à Bayonne et résidait au séminaire de la ville, il passa devant le Grand-Paradis. Il s'intéressa à l'œuvre de l'abbé Cestac et à son projet d'un établissement séparé pour les anciennes prostituées. Il lui conseilla d'écrire à la supérieure du Bon Pasteur d'Angers, Mère Marie-Euphrasie Pelletier, que nous avons déjà évoquée. « Cette communauté abonde en religieuses et en ressources

pécuniaires, dit l'évêque à l'abbé Cestac ; elle ne demande pas mieux que de fonder de nouveaux établissements ; proposez-lui celui que vous avez en vue, elle l'acceptera de suite. L'œuvre se fait et vous êtes libre ; écrivez-lui de ma part et dites-lui que c'est moi-même qui vous ai ouvert cette voie »³⁴.

Dans ses *Notes*, l'abbé Cestac dit simplement qu'il écrivit à Mère Marie-Euphrasie et « que la réponse de la bonne Supérieure ne se fit pas attendre : elle était affectueuse, même communicative [...] Mais la conclusion était bien différente de celle que j'attendais. Elle termina sa lettre en me disant qu'elle était disposée à m'envoyer des Sœurs pour la direction d'un Refuge, mais à condition que je mette à leur disposition une maison montée. Cette réponse équivalait à un refus. »³⁵

Les choses ne se sont pas tout à fait passées comme cela. La correspondance de Mère Marie-Euphrasie permet d'éclairer l'épisode différemment. Le 30 juillet, l'abbé Cestac lui a écrit pour la première fois. Il lui a fait part de sa détermination à venir en aide aux prostituées désireuses de sortir de leur condition, mais il a dit aussi son manque de ressources. Il a évoqué également, semble-t-il, un « magnifique local [qui] était à vendre, à quelque distance de la ville »³⁶. En réalité, il n'entendait pas se décharger de son projet sur la congrégation du Bon-Pasteur, mais il attendait d'elle une aide financière pour acheter la maison envisagée et l'envoi de quelques sœurs pour le seconder. Le 5 août suivant, M. Marie-Euphrasie écrivait à la supérieure du Bon Pasteur de Nancy : « Hier matin nous avons reçu une demande en règle de la ville de Bayonne qui nous demande pour quatre départements ; la lettre est signée ensuite par l'évêque de Bardstown, le saint, et on m'y dit que les anciennes maisons n'offrent plus de secours, etc. »³⁷. Donc, la municipalité de Bayonne et Mgr Flaget avaient appuyé

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

mais des rappels ou des précisions. Ainsi, la « Mère des orphelines » a autorité sur les deux maisons (Grand-Paradis et Notre-Dame du Refuge). Comme « mère supérieure » elle « nomme à tous les emplois des deux maisons », mais « tout doit se faire avec grand esprit de douceur, de charité et de simplicité, il sera bon qu'elle s'entende avec la mère des pénitentes ».

Ces instructions aux Servantes de Marie se terminent par une longue exhortation sur « la confiance en la Divine Providence » et la dévotion à la très sainte Mère de Dieu. Vous devez considérer Marie, « comme votre vraie Supérieure et bonne Mère », répète l'abbé Cestac.

Cette lettre écrite à Melleray, plus qu'une Règle est une charte de fondation. Elle sera jointe aux Constitutions que l'abbé Cestac écrira, plus tard, à Bétharram et elle est restée, tout au long de l'histoire des Servantes de Marie, jusqu'à aujourd'hui, un texte de référence.

À Paris

Après son séjour à Melleray, l'abbé Cestac ne retourna pas immédiatement à Bayonne. À Nantes, il s'embarqua sur un bateau à vapeur qui le mena, en trois jours, à Orléans. Puis il prit une diligence jusqu'à Paris. Il y resta quelques jours et prit pension « chez une bonne demoiselle assez âgée ».

Le samedi, il se rendit à l'église Notre-Dame des Victoires qui, depuis quelques années, connaissait un renouveau de ferveur et attirait un grand nombre de fidèles. Le curé, Charles Desgenettes, avait, à la fin de 1836, envisagé de démissionner devant le peu de résultats obtenus dans sa paroisse et son église très peu fréquentée. Puis le samedi 3 décembre 1836, alors qu'il célébrait la messe à l'autel de la Vierge, au moment du *Sanctus*,

il avait reçu une parole intérieure : « Consacre ta paroisse au Cœur Immaculé de Marie »⁵³. Il avait hésité puis le 11 décembre, à la messe du dimanche, il avait annoncé une réunion de prières, le soir, pour la conversion des pécheurs. À l'heure fixée, il avait constaté, avec surprise, une affluence considérable de fidèles. Le 12 janvier 1837, il fondait la Confrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie. Depuis, la fréquentation de son église n'avait pas baissé et de nombreux cas de conversion et de guérisons, à l'autel de la Vierge, étaient rapportés. Un *Manuel de prières*, édité au début de 1839, connaissait un énorme succès.

La presse catholique évoquait fréquemment le renouveau de la foi et de la pratique religieuse dans cette paroisse parisienne. La grâce dont l'abbé Desgenettes avait été le bénéficiaire avait été connue. Il n'est donc pas étonnant que l'abbé Cestac, de passage à Paris, ait voulu se rendre dans cette paroisse du « miracle ».

Dans ses *Notes*, il raconte comment, grâce à une intervention de l'abbé Desgenettes lui-même, il put célébrer la messe à l'autel de la Vierge. Les deux prêtres, si dévots à la Sainte Vierge, eurent aussi une fervente conversation puisque l'abbé Desgenettes offrit à l'abbé Cestac le *Manuel* de l'archiconfrérie ; « je [le] reçus et [l'] emportai avec bonheur » dira-t-il.

À Paris, l'abbé Cestac put également revoir certains de ses « anciens et vénérables maîtres de Saint Sulpice », notamment M. Carrière.

Il crut utile aussi d'aller rendre visite à un Bayonnais devenu riche et célèbre, Jacques Laffitte. Né dans une famille modeste et nombreuse (son père était charpentier et avait dix enfants), Laffitte avait commencé par être apprenti charpentier, puis était devenu clerc de notaire avant de monter à Paris où il avait été

engagé par le banquier Perrégaux. Il fit une belle carrière au point de devenir l'associé du banquier en 1807. En 1809, il était nommé régent de la Banque de France. En 1816, il était élu député, libéral, de Bayonne. Étant un des instigateurs de la Révolution de 1830, il fut, pendant quelques mois Président du Conseil et ministre des Finances. Il connut alors un très grave revers de fortune, mais il put fonder une nouvelle banque d'affaires en 1836.

C'est donc un homme important, influent, encore riche, et réputé pour sa générosité, que l'abbé Cestac est allé visiter en août 1839 dans son hôtel particulier dans l'ancienne rue d'Artois (devenue rue Laffitte depuis 1830 !). L'entretien fut très bref et sec. L'abbé Cestac l'a rapporté ainsi dans ses *Notes manuscrites* : « On m'introduisit. M. Laffitte était assis à son bureau.— Que demandez-vous ? me dit-il. — Monsieur, je venais comme Bayonnais vous faire connaître une petite œuvre de charité que je viens de fonder à Bayonne. — Qu'avez-vous pour la soutenir ? — La Providence et les gens charitables. — Donnez 100 francs à M. l'Abbé. Ce fut tout. Je me levai, le saluai d'une simple inclination d'action de grâce et je partis ».

Le don était minime, pour un homme dont la fortune était encore estimée à 4 millions de francs (ce qu'ignorait sans doute l'abbé Cestac). Mais surtout il avait été fait sans élan du cœur et sans que le riche banquier ne s'intéresse à l'œuvre de celui qui était venu le visiter.

Encore à Paris, il adressa une longue lettre au Ministre des Cultes pour l'informer de ses fondations de Bayonne et d'Anglet. Il expliquait notamment pourquoi à Notre-Dame du Refuge il allait employer les repenties aux travaux agricoles :

« 1° La difficulté d'entretenir l'établissement par les ressources de la charité, vu l'insuffisance des travaux d'aiguille que je n'exclus pas cependant, tandis que dans une institution

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

congrégation religieuse et à la doter de Règles.

Dès les jours suivants, au début du mois de décembre, l'abbé Cestac partit à Bétharram. Il voulut écrire les constitutions de la future congrégation à l'ombre d'un sanctuaire qu'il vénérât et dans la communauté de son ami Michel Garicoïts. Plus tard, dans une lettre à une religieuse, il racontera comment il a d'abord été dans l'incapacité de rédiger quoi que ce soit puis comment, grâce à l'intercession de saint Joseph, « premier patron de l'œuvre et lieutenant général de la très sainte Vierge », tout s'est dénoué : « J'étais allé à Notre-Dame de Bétharram, pour y faire les Constitutions de l'œuvre. Depuis le samedi jusqu'au mercredi, pas un seul mot ne put tomber de ma plume. Le mercredi, je me sentis inspiré de m'adresser à saint Joseph ; je dis la sainte Messe à son autel, et, rentré dans ma chambre, je pris la plume ; comme d'un seul trait, j'arrivai à la fin, sans avoir éprouvé le moindre embarras. »¹ Le 9 décembre, il avait achevé la rédaction.

Le texte en est assez bref, ne comprenant que six articles longuement développés² : De l'origine et du commencement de la congrégation des Servantes de Marie ; Constitutions générales ; Les conditions d'admission ; De l'admission des pauvres Ouvrières de Marie ; des Obligations et exercices des pauvres Servantes de Marie ; De l'élection et nomination des supérieurs ; Des divers emplois.

Il s'agissait d'institutionnaliser, en quelque sorte, les communautés déjà existantes ; de formaliser, canoniquement, des règles déjà suivies (même s'il y a des dispositions nouvelles) et d'organiser les différentes missions confiées à la congrégation. Une des nouveautés de ces constitutions de 1841 est l'apparition de ce que l'abbé Cestac appelait une « communauté secondaire » : les Ouvrières de Marie. À côté des

Servantes de Marie, mais sous leur dépendance, les Ouvrières de Marie, qui étaient admises à faire des vœux, seraient appelées à accomplir des tâches matérielles « selon les besoins et les convenances ». Ne seraient exigés d'elles ni dot, ni même trousseau, ni qu'elles sachent écrire, « il suffira qu'elles sachent lire ». Dans l'esprit de l'abbé Cestac, il s'agit de « faire entrer dans la vie religieuse [...] des personnes que leur position semblait en éloigner pour toujours. »

Une fois les Constitutions achevées, l'abbé Cestac alla porter le texte à Mgr Lacroix, qui les étudia à tête reposée. Après une huitaine de jours, l'abbé Cestac retourna à l'évêché. Mgr Lacroix fit « quelques observations très légères » sur le texte des Constitutions et fixa le jour où se ferait l'institution canonique de la nouvelle congrégation.

Le 4 janvier 1842, l'évêque de Bayonne pouvait écrire à l'archevêque de Toulouse : « Depuis quelques jours, les constitutions et les règles sont approuvées par moi et c'est après-demain que les sœurs doivent faire leurs vœux. Ces vœux, qui sont ceux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, sont annuels, et ce n'est qu'au bout de dix ans qu'on leur permet d'en faire de perpétuels. [...] Toutes les Sœurs qui font partie de cet Institut naissant sont pieuses, ferventes, et donnent de grandes espérances. »³

Les premiers vœux

La cérémonie eut lieu le 6 janvier, en la fête de l'Épiphanie, dans la chapelle de Notre-Dame du Refuge. Mgr Lacroix vint à pied, de Bayonne, accompagné de son secrétaire, l'abbé Franchistéguy. L'abbé Cestac a raconté : « Le temps était sec, mais très froid. Les chemins, couverts de glace, ne permettaient

ni cheval, ni voiture. Monseigneur dut donc venir à pied. La pauvreté était extrême : nous n'avions pas un peu de bois pour faire chauffer Monseigneur ni pour lui donner un peu de lait cuit. Et si l'on put réussir à ramasser quelques broussailles, le soufflet nous manquait pour allumer le feu. Mais cette pauvreté même nous donnait un sujet de joie et de consolation ; et je dois le dire ici, ô ma divine Mère, Monseigneur se montra dans cette circonstance ce qu'il était : un vrai saint. Il était radieux de joie ! »⁴

Quatorze jeunes filles prirent l'habit des Servantes de Marie et treize d'entre elles prononcèrent leurs premiers vœux⁵, s'engageant à vivre selon les Constitutions approuvées par Mgr Lacroix.

Un mois plus tard, le 4 février, Sœur Marie-Joseph et deux autres Servantes de Marie partirent au Collège Royal de Toulouse (qui deviendra, plus tard, le Lycée de Toulouse). Elles s'occuperont de la lingerie et de l'infirmerie. La situation était assez particulière. Le Collège royal de Toulouse était un établissement d'État, dont la direction et le corps professoral étaient tous laïcs. Mais la présence de religieuses ne fut pas sans effets. L'archevêque de Toulouse le dira, quelques années plus tard, dans un rapport adressé au pape Grégoire XVI : « L'Université a, dans Toulouse, un Collège Royal, qui est, par conséquent, sous le régime universitaire. Il y a un aumônier, comme dans les autres collèges de ce genre. Un proviseur estimable par ses sentiments religieux y avait appelé des religieuses pour prendre soin des malades. Cette circonstance peut être cause du plus grand nombre de pensionnaires qu'on y voit depuis quelques années. »⁶

Le 2 avril 1842, la mère de l'abbé Cestac quitta sa maison de Bayonne et s'installa à Notre-Dame du Refuge. L'abbé Cestac,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

plein air. [...] Dernièrement je sortais de la cabane pour revenir à Notre-Dame ; c'était par une matinée bien froide ; je les rencontrai la pioche à la main, pouvant à peine la tenir, et néanmoins travaillant de toutes leurs forces. Cette vue me fit du bien. »¹⁰

La haine de Chaho

L'orphelinat du Grand-Paradis continuait une vie plutôt prospère. En 1846, il y avait sept entrées nouvelles, et, dans le même temps, plusieurs jeunes filles en sortaient ayant trouvé une place dans des familles de Bayonne ou d'ailleurs¹¹. Entrées et sorties s'équilibraient à peu près : l'orphelinat comptait 25 pensionnaires à la fin de l'année 1846.

À Notre-Dame, le nombre des entrées était beaucoup plus élevé. Il fallait trouver de nouvelles ressources pour la communauté. Aussi, à côté des autres activités qui se maintenaient à Anglet, les Servantes de Marie, à partir de novembre 1846, tinrent une « table à la halle », c'est-à-dire un étal au marché couvert de Bayonne. Elles y vendaient « des chapelets, des tapis, des porte-montres, des bas, des mitaines, des biscuits, des cordons, des scapulaires, etc., et autres petites choses confectionnées à Notre-Dame »¹². Bientôt, ce sont des statues de la Vierge Marie, moulées en plâtre, qui sont fabriquées à l'orphelinat et vendues, mais sans rapporter beaucoup d'argent.

La vie, modeste et même pauvre, des Servantes de Marie, des Orphelines, des Pénitentes, et de l'abbé Cestac lui-même, aurait dû convaincre tout bayonnais de bonne foi. Pourtant, à partir de 1846 et jusqu'en 1848, un journaliste de Bayonne, Augustin Chaho, va prendre pour cible l'abbé Cestac, de manière

grossière et diffamatoire.

L'abbé Cestac en eut le pressentiment le 19 juillet 1846, lors de son pèlerinage traditionnel à Buglose pour la fête de saint Vincent de Paul. Alors qu'il célébrait la messe dans la chapelle, il eut, dira-t-il, « une vue d'une grande croix qui m'était préparée et que je trouverais en allant à Bayonne »¹³. Il s'agit non pas d'une vision, mais plutôt d'un pressentiment fort. Le lendemain, de retour à Bayonne, il découvrait dans le journal le premier article de Chaho, dirigé contre lui et son œuvre.

Augustin Chaho (1811-1858) s'était signalé très jeune par deux ouvrages hostiles au christianisme : *Paroles d'un voyant*, en 1834, en réponse aux *Paroles d'un croyant* de Lamennais, et *Philosophie des révélations*, en 1835, qui contestait toutes les religions révélées¹⁴. À partir de 1844, il publia à Bayonne un journal qui paraissait trois fois par semaine, *Ariel : Courrier des Pyrénées*. La publication se signalait par son hostilité à la Monarchie de Juillet et à l'Église catholique.

À partir de juillet 1846, donc, il multiplia les articles contre l'abbé Cestac et Notre-Dame du Refuge. C'était un déluge d'accusations infondées, de calomnies et de dérision. Bientôt l'abbé Cestac écrit à une sœur : « Les calomnies m'entourent de toutes parts. Il est impossible d'énumérer toutes les horreurs qui se disent sur mon compte. Il n'y a pas d'infamie que l'on ne débite, et partout. Dernièrement, en passant devant une foule de monde, deux jeunes gens m'apostrophèrent d'une voix élevée en m'appelant *minge-piastre*, c'est-à-dire avare et entassant de l'or. »¹⁵ Un mois plus tard, il écrit à une autre correspondante : « Il n'y a pas encore une demi-heure que, passant par la Poissonnerie, en revenant de la cathédrale, j'ai été insulté, outragé de paroles par de pauvres jeunes gens qui croyaient peut-être me faire de la peine et qui me comblaient, au contraire,

d'une douce joie. Oui, ma chère enfant, vive la croix ! et qu'elle vive surtout dans nos cœurs ! »¹⁶

On ne citera qu'un exemple. Dans un article intitulé « L'abbé Cestac et le bœuf paralytique », Chaho accusait le fondateur de Notre-Dame du Refuge d'avoir, par avarice, acheté à bas prix un bœuf impropre à la vente et de le donner à manger à ses religieuses. L'article se concluait par une note ironique : « Les vierges cloîtrées ont des estomacs à l'épreuve de toutes les sortes de viandes. »¹⁷

L'abbé Cestac ne répondit jamais à ces outrages et l'on verra que, plus tard, il aura l'occasion d'un geste de charité à l'égard de son persécuteur.

Joies et épreuves

Le début de l'année 1847 fut marqué par le renouvellement des vœux pour cinq ans que prononcèrent les Servantes de Marie les plus anciennes. La demande est venue de Sœur Marie-Madeleine et d'autres sœurs qui aspiraient à un engagement plus durable, et non plus au simple renouvellement annuel des vœux. L'abbé Cestac n'a pas donné une réponse immédiate¹⁸. Il a réfléchi et prié, il a sans doute consulté Mgr Lacroix, puis la cérémonie a lieu le 6 janvier 1847, dans la chapelle de Notre-Dame du Refuge. Huit prêtres du diocèse entouraient l'abbé Cestac.

Dans cette même période, le Grand-Paradis traversait des turbulences. Le 3 décembre 1846, Sœur Marie-Madeleine avertit l'abbé Cestac dans une lettre : « La communauté n'étant pas trop bien, il pourrait y avoir un peu de révolte. »¹⁹ Quelques jours plus tard, elle écrit à une autre religieuse : « Depuis quelque temps nous avons des croix au sujet des enfants. Priez ; faites

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

la formatrice des futures sœurs institutrices. Le 13 décembre 1850, il peut écrire : « Hier nous avons commencé à organiser les leçons de l'enseignement. »⁴ Jusqu'à sa mort, seize ans plus tard, Sœur Marie-Saint-Jean sera, pour l'abbé Cestac, une collaboratrice précieuse.

En mars 1851, cinq Servantes de Marie se rendirent à Pau pour passer l'examen du brevet d'enseignement. Toutes furent reçues. En août de la même année, trois autres furent reçues à Pau et trois à Toulouse. Par la suite, on le verra, les Servantes de Marie pourront enseigner sans avoir ce brevet d'enseignement, en présentant seulement une lettre d'obédience.

Les « Nazareth »

Quasiment toutes les écoles que l'abbé Cestac et sa congrégation vont être appelés à ouvrir étaient situées, à cette époque, dans des villages ou de modestes bourgades de campagne. Il n'y avait, le plus souvent, qu'une classe, soit une ou deux dizaines d'élèves. Avec bon sens et sagesse, l'abbé Cestac ne voulut jamais confier l'école à une seule sœur et il voulait que la maison qui accueille la classe soit aussi celle où logeraient les sœurs. Ouvrir une école signifiait donc toujours fonder une petite communauté, que l'abbé Cestac appelait un « Nazareth ». Un « Nazareth » comptait toujours trois sœurs : une était chargée de faire la classe, à la deuxième était confiée la direction des travaux manuels auxquels étaient formées aussi les filles, une troisième s'occupait des tâches ménagères et du jardin. Car les sœurs des écoles étaient appelées à vivre comme les gens du village qui les accueillait et à subvenir, autant que possible, à leurs besoins. L'abbé Cestac veilla toujours à obtenir l'accord du maire du village et à ce que les sœurs restent en

bonne entente avec le curé de la paroisse.

Après les examens de mars 1851, les trois premières écoles s'ouvriront : à Maslacq, à Castetis et à Moumour ; toutes trois dans les Basses-Pyrénées. Par la suite des écoles seront ouvertes dans d'autres départements.

Le Syllabaire

Dès cette époque, l'abbé Cestac, avec l'aide de Sœur Marie-Saint-Jean, a mis au point une nouvelle méthode pour apprendre à lire, à écrire et des rudiments d'orthographe. Elle fut approuvée par l'évêque de Bayonne le 12 janvier 1852 et fut éditée quelques mois plus tard.

Le manuel de 123 pages, intitulé *Syllabaire*, se composait de huit « exercices », avec plusieurs leçons chacun⁵. On commence par l'apprentissage des lettres, puis celui des syllabes les plus simples (ai, au, eu, oi, ou, etc.) et des dix chiffres de base. L'apprentissage est progressif et dès le troisième exercice, on fait lire ou réciter aux enfants dix-huit phrases simples, en décomposé syllabique, toutes à connotation religieuse ou morale :

1° *Di-eu se-ra le pè-re de l'â-me fi-dè-le.*

2° *Ma-rie se-ra ma mère.*

Etc.

Mais le *Syllabaire* n'est pas qu'un manuel pour apprendre à lire et à écrire, c'est aussi un livre d'instruction religieuse. Une grande partie du livre est composée de prières et des textes pour l'enseignement de la foi (le Notre Père, l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Confiteor*, les commandements de Dieu, les commandements de l'Église, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition). Il contient aussi l'ordinaire de la messe en latin et en

français, l'ordinaire des vêpres du dimanche et un « Petit examen de conscience » pour préparer une bonne confession.

Ce *Syllabaire*, qui sera réédité à plusieurs reprises, était un manuel à l'usage des maîtresses et des élèves.

Pour les élèves, l'abbé Cestac et Sœur Marie-Saint-Jean mirent au point un grand tableau qui était accroché au mur de chaque classe. Large de 1,70 m, haut de 0,70 m, il comportait toutes les lettres de l'alphabet, en majuscules et en minuscules, les principales syllabes et les chiffres de 0 à 9. La maîtresse, avec une règle, guidait la lecture des enfants sur le tableau. Au centre, un espace blanc permettait aux enfants d'écrire des syllabes et des mots en accrochant les uns à côté des autres des cartons comportant chacun une lettre. Un petit livret de seize pages fut édité qui donnait à la maîtresse la méthode pour utiliser le tableau et apprendre aux enfants à écrire et les rudiments de l'orthographe⁶. À la fin du livret figurait la liste des mots « dont il est important que les enfants connaissent l'orthographe ». Il y en avait trente-quatre.

Le *Syllabaire* et son *Guide* resteront en usage dans les écoles des Servantes de Marie jusque dans les années 1881 au moins.

Les Constitutions des Bernardines

C'est à l'époque où s'ouvraient les premières écoles, que la branche contemplative des Servantes de Marie trouva sa forme définitive.

On l'a vu, les Pénitentes de Saint-Bernard, appelées plus familièrement Bernardines, sont nées, presque spontanément en 1846. Elles ont commencé à mener une vie solitaire et mortifiée avant que des règles complètes soient élaborées. Comme toujours, l'abbé Cestac ne s'est pas précipité pour donner une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

et profitable. La maison du pauvre attire le pauvre. Souvent trente à quarante mendiants se réunissent à la fois sur ces bancs. L'aumône consiste à midi en une soupe, la même que celle de la communauté, et par écuellées aussi nombreuses que le comporte sur place la faim du mendiant. Le reste de la journée, on distribue à chacun du pain en telle quantité que besoin est. [...] L'abbé établit bientôt des distributions générales de vêtements et de comestibles à l'occasion des fêtes de Pâques et de Noël »³⁰.

Quand des misères plus grandes surviennent, l'abbé Cestac y répond. En 1855, la France et plusieurs pays d'Europe sont frappés par une épidémie de choléra. Ce sont les soldats rapatriés de Crimée qui ont introduit la maladie contagieuse en France. Bayonne et sa région sont touchées à partir du mois d'août et jusqu'en octobre. Un étudiant en médecine, qui a soigné les malades dans l'arrondissement de Bayonne et qui consacrera bientôt sa thèse à l'épidémie, rapporte : « Le choléra, dans ses manifestations, a sévi sans aucune distinction d'âge, de sexe, de constitution et de tempérament. C'est ainsi que l'enfant et le vieillard, le tempérament sanguin et le lymphatique, l'homme fortement constitué et celui doué d'une constitution débile, le riche et le pauvre ont eu à subir plus ou moins fortement l'imprégnation cholérique. »³¹ Ce fut le 26 août qu'on signala les premiers morts dans la région, « des individus bien portants la veille étaient pris subitement de vomissements, de diarrhée, de crampes, et succombaient dans l'espace de dix à douze heures ». Il y eut, au pic de l'épidémie, jusqu'à 40 morts par jour à Bayonne.

Les Servantes de Marie essayèrent de venir au secours des victimes du choléra à Anglet, à Bayonne et dans d'autres localités. L'évêque de Bayonne lui-même sollicite les Servantes de Marie. Le 9 septembre, il écrit à l'abbé Cestac qui a déjà

envoyé des sœurs à Saint-Palais et ailleurs : « Je suis très sensible à votre charité et au dévouement de vos chères Sœurs. Je suis bien aise que vous vous soyez borné à trois Sœurs pour Saint-Palais ; car voici que d'après le rapport que M. le Sous-Préfet est venu me faire cet après-midi la pauvre paroisse de Guiche est dans une plus grande souffrance qu'aucune autre. Dans le quartier qui est au bord de l'eau et qui est le seul atteint, l'état des pauvres malades qu'il a vus est affreux ; il m'a parlé d'un ménage où, sur le même lit, il a trouvé le père mort, la mère à côté du cadavre de son mari et une jeune fille se débattant sur un peu de paille avec la mort. C'est à fendre le cœur, et personne dans le quartier pour soigner les malades. Si la quatrième Sœur que vous vous proposiez d'envoyer à Saint-Palais pouvait aller avec une autre dans ce pauvre quartier de Guiche, je leur remettrais une aumône pour soulager les nécessités les plus urgentes. »³²

Les Servantes de Marie se sont engagées sans compter dans ce que l'abbé Cestac a appelé « le grand combat de la charité ». Il avait aussi une vision surnaturelle de la situation : l'épidémie est un châtement divin et l'occasion pour les sœurs de se sacrifier. Il écrit à une sœur qui soigne les malades du choléra : « Avant tout, la charité, ma bien chère enfant. Restez où la divine Maîtresse vous a envoyée, et dévouez-vous pour consoler, soigner et sauver ces pauvres victimes de la justice divine, ces âmes qui se sauveront par la pénitence et l'abandon à la souveraine volonté de Dieu. »³³ Vingt-sept sœurs payèrent de leur vie leur dévouement auprès des malades.

Quelques années plus tard, dans une lettre circulaire adressée aux Sœurs, il rappellera l'impératif de la charité qui doit animer la congrégation : « Ne croyez pas que la communauté soit riche. Oh ! non, elle ne l'est pas, elle ne veut pas l'être, parce que la

divine Maîtresse ne l'a pas été. C'est précisément parce qu'elle est pauvre qu'elle a le sentiment très vif de la misère et des souffrances du pauvre, tout en ayant le nécessaire. [...] Je vous le dis puisque nous sommes en famille, je vous le dis même avec bonheur, et vous serez aussi heureuses de l'apprendre, plus que jamais notre bonne Maîtresse a ouvert dans son œuvre les portes de la charité ». Et comme l'hiver 1861 était particulièrement rigoureux, l'abbé Cestac a pensé aux pauvres qui se présenteraient au Refuge et au Grand-Paradis : « Dès le commencement de la mauvaise saison, elle nous a fait acheter pour les pauvres plus de mille francs d'effets d'hiver : couvertures de laine et tricots de laine, chemises, pantalons, draps de lit, vêtements d'hommes, de femmes, d'enfants... En même temps, elle inspire aux pauvres de venir, ils viennent fidèlement et en grand nombre. Ils sont heureux de recevoir la charité et nous plus heureux de la leur donner : c'est notre joie, notre consolation, notre bonheur. »³⁴

En Espagne

L'Espagne va être le premier pays étranger où les Servantes de Marie vont exercer leur apostolat. Un prêtre originaire de Bayonne, l'abbé Harriet, était devenu recteur de la paroisse et de l'Œuvre Saint-Louis-des-Français à Madrid. Il fit appel à la congrégation de l'abbé Cestac pour l'hôpital dont il avait la responsabilité. En janvier 1856, quatre Servantes de Marie partirent à Madrid pour soigner les malades de l'hôpital Saint-Louis-des-Français. Elles furent amenées aussi à donner des leçons de français au fils du docteur Martra, médecin de l'hôpital, puis aux fillettes du banquier Laffitte (neveu de l'ancien ministre).

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

quelques bienfaiteurs qui sollicitent l'abbé Cestac pour qu'il ouvre une école dans leur village. Comme il l'écrit à la fin de 1861 à Mlle Meillan, qui avait été à l'origine de la première école des Servantes de Marie, à Maslacq : « Les demandes de sœurs se sont multipliées cette année. Il faudrait répondre par un “non” sec et formel. Je n'ose pas le faire de crainte d'aller contre les vues de notre divine Maîtresse. Et si l'on répond : Nous essaierons... nous verrons plus tard...”, sur ce, on se met à l'œuvre, on achète, on bâtit, on rapproprrie les maisons, on les meuble, et puis ce sont des instances qui ne finissent pas, des populations qui se tourmentent, qui s'inquiètent et nous voilà pris ; et c'est ainsi qu'avec 40 sœurs, nous avons peine pour pourvoir aux fondations nouvelles. »⁴

L'évolution du statut juridique de la Congrégation des Servantes de Marie favorise aussi sa réorganisation et donc son expansion. Le 21 février 1860, par décret impérial, la Congrégation est autorisée à ouvrir une filiale à Bayonne (en fait c'est la reconnaissance légale de l'orphelinat du Grand-Paradis)⁵. En fait, la Congrégation des Servantes de Marie devenait plus indépendante ; l'abbé Cestac la préparait, en quelque sorte, à l'heure où il ne serait plus là.

L'abbé Cestac suggéra à l'évêque de Bayonne de nommer Sœur Marie-François de Paule « Directrice Générale » de la Congrégation. C'était une des premières entrées dans la congrégation. Mgr Lacroix la nomma en mai 1860. Dans une lettre circulaire aux sœurs, l'abbé Cestac annonce ce « changement fondamental » en précisant : « cette nomination n'est cependant que provisoire, elle doit être régularisée, selon les Constitutions, par l'élection à laquelle devront participer les sœurs anciennes »⁶.

Le choix de l'abbé Cestac et de l'évêque de Bayonne fut

ratifié par la Congrégation. Les sœurs qui occupaient déjà des responsabilités générales furent confirmées dans leurs fonctions : Sœur Marie de la Visitation économe générale, Sœur Marie-Saint-Jean secrétaire et chargée de la comptabilité et Sœur Marie-Anastasie responsable des ateliers.

Néanmoins, l'abbé Cestac gardait la direction morale et spirituelle de l'œuvre et des Sœurs. Il restait en liens avec toutes les écoles par une correspondance encore plus abondante que jadis. Dans les dix dernières années de sa vie, il multiplie aussi la prédication de retraites pour les sœurs des écoles, n'hésitant pas à traverser la France pour les retrouver dans la région de leur apostolat. D'une année à l'autre, généralement en septembre ou en octobre, avant la rentrée des classes, on le voit prêcher des retraites à Oloron, à Frouzins (pour les sœurs de la Haute-Garonne), dans l'Ain, dans le Nord, dans d'autres endroits encore.

D'autres communautés religieuses ou des évêques font appel aussi à l'abbé Cestac pour prêcher des retraites : en décembre 1858, il prêche une retraite aux élèves du Petit Séminaire d'Aire-sur-l'Adour et en août 1860 à la communauté des Filles de Marie à Auch. Il en est heureux car ces retraites lui permettent de parler de la Vierge Marie. « Plus que jamais, écrit-il lors d'une de ces retraites, je crois voir se réaliser cette pensée qui est depuis longtemps dans mon esprit : c'est que notre mission à nous est de faire mieux connaître et mieux aimer la divine Mère du ciel. Car, plus je vais, plus je vois, et plus je suis convaincu qu'elle n'est ni connue ni aimée comme notre divin Sauveur veut qu'elle le soit. »⁷

« Notre très sainte et bonne Maîtresse »

La dévotion qu'avait l'abbé Cestac pour la Vierge Marie était absolue et impérieuse. Elle était dans la lignée de l'expression audacieuse formulée par saint Louis-Marie Grignion de Montfort : *Per ipsam et cum ipsa et in ipsa* [« Par elle, avec elle et en elle »].

À un protestant qui, un jour, lui reprochait sa dévotion excessive envers la Vierge Marie, l'abbé Cestac avait répondu : « Je vais au Fils par la Mère, j'invoque celle-ci, le Christ arrive... Vous, au contraire, vous dites Christ, Christ, et Christ ne vient pas. »⁸

Dès le début de son œuvre, on l'a vu, il place son action et toutes ses décisions sous le regard de Marie. En 1844, il écrivait à un ami : « Pour moi, accoutumé à être dirigé comme par la main par la Très Sainte Vierge, je tremble toujours de m'écarter d'une ligne de la vraie voie par laquelle je dois marcher. »⁹

Il a formé sa propre sœur et les Servantes de Marie dans cet esprit de filiation mariale. Sœur Marie-Madeleine écrivait à une autre sœur : « Allons, pauvre [Sœur Marie-Louis] Gonzague, allons, allons au ciel ! et allons-y par le cœur et l'esprit de notre très sainte et bonne Maîtresse. Oh ! que nous sommes heureuses, par ce beau titre de “Servante”, d'avoir des droits si forts et si puissants, j'ose le dire, sur son Cœur si bon et si tendre ! »¹⁰

Comme saint Bernard, l'abbé Cestac aurait pu dire : *De Maria nunquam satis*, « on ne parle jamais assez de la Vierge Marie ». Il considère comme une grâce d'avoir pu rencontrer des âmes privilégiées qui ont vu la Vierge.

Le 12 août 1851, il reçoit la visite, à Notre-Dame du Refuge, du Père Marie-Alphonse Ratisbonne. Celui-ci, né dans une famille juive de Strasbourg, s'était converti à la foi catholique après avoir eu une apparition de la Vierge à Rome, dans la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Vierge : elle seule l'a fondée, l'a développée, elle seule pourra la conserver et la maintenir dans l'état et dans les conditions où elle la veut. [...] je puis vous dire que rien de ce que vous me dites n'est arrivé jusqu'à nous. »³⁶

Mgr Lacroix semblait aussi de plus en plus réticent à accepter des fondations nouvelles hors de son diocèse. En 1867, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, qui connaissait l'abbé Cestac depuis longtemps, on l'a vu, lui proposa d'envoyer des Servantes de Marie en Algérie pour fonder une colonie agricole et éducative. L'abbé Cestac accueillit favorablement la proposition : « [...] Notre divine Mère aurait-elle sur son œuvre de nouvelles vues ? Et votre Grandeur serait-elle l'instrument providentiel destiné à les préparer ? »³⁷ Le 25 août suivant, Mgr Lavigerie lui-même vint rendre visite à l'abbé Cestac pour évoquer plus longuement le projet. Devant toute la communauté assemblée à la chapelle, dans une allocution qui précéda une bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, l'archevêque d'Alger évoqua, en termes enthousiastes, le projet. L'annonce fit sensation à Bayonne et la presse y fit écho : « Espérons que Monsieur l'abbé Cestac se rendra à l'appel de Monseigneur Lavigerie. Personne n'est mieux préparé que lui à concourir à l'entreprise tellement chrétienne et si patriotique de la colonisation africaine et nous ne doutons pas, qu'après avoir trouvé le secret de la fertilisation des sables d'Anglet, il ne s'ingéniera avec succès à fertiliser ceux d'Afrique »³⁸.

Mgr Lavigerie parla du projet au pape Pie IX et l'abbé Cestac demanda l'approbation de l'évêque de Bayonne. Mais Mgr Lacroix s'opposa à cette implantation lointaine. L'abbé Cestac s'inclina avec un esprit d'obéissance absolu. Désolé, il dut répondre à Mgr Lavigerie : « La défense qui m'a été faite est si formelle, si absolue, qu'il n'y a pas à y revenir. Je dois croire

que l'heure n'est pas venue et que nous devons abandonner à d'autres une œuvre dont peut-être nous n'étions pas dignes [...] »³⁹

L'abbé Cestac a pu, à un moment, se sentir pris entre le marteau et l'enclume. L'évêque de Bayonne paraissait vouloir conserver un contrôle étroit sur le développement de la congrégation et les intentions du Saint-Siège par rapport aux congrégations autonomes semblaient inquiétantes.

Cette même année 1867, l'abbé Cestac se fait communiquer les constitutions de trois congrégations qui ont été déjà approuvées par Rome et il fait venir de la documentation sur le sujet. Il demande aussi conseil à Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon, retiré à Rome, et qu'il avait connu bien auparavant à Bayonne.

Celui-ci le rassure et l'éclaire sur les intentions de Rome : « La recommandation de Mgr de Bayonne et de quelques autres Évêques qui ont reçu vos saintes Filles dans leur diocèse sera suffisante pour que les Servantes de Marie continuent à édifier les lieux où elles sont déjà établies et de se répandre dans beaucoup d'autres lieux qui les attendent. Ce n'est pas le Saint-Siège qui détruira ce qui est si manifestement l'œuvre de Dieu ; il lui donnera, au contraire, pour sa conservation, une fermeté, une solidité, une constante régularité qui la mettra à l'abri de tout élément destructeur. »⁴⁰

Le 20 mars 1868, l'abbé Cestac écrit à l'évêque de Bayonne pour obtenir de Rome l'approbation de sa congrégation. La lettre est restée inachevée. L'abbé Cestac n'a pu rédiger que les premières lignes des Constitutions qu'il voulait modifier pour les faire approuver par le Saint-Siège.

L'unité d'une œuvre

Quelques jours plus tard, le 27 mars, il mourait d'une rupture d'anévrisme. Il avait pu recevoir les derniers sacrements des mains de l'abbé Duclos.

La Gazette des campagnes, dont l'abbé Cestac était un fidèle abonné, nous l'avons vu, lui rendit hommage, le saluant comme un de ces « hommes trempés », qui s'est dévoué de manière héroïque à « l'apostolat des âmes marié à l'apostolat agricole »⁴¹. Ce même numéro contenait une longue note de l'abbé Cestac, consacré à la traite mécanique des vaches. C'est sans doute le dernier écrit du fondateur de Notre-Dame consacré à l'agriculture. L'abbé Cestac y expliquait le fonctionnement de l'appareil à traire les vaches dont le Refuge, toujours à la pointe des progrès agricoles, avait fait l'acquisition. Il s'agit d'une note très technique, avec des recommandations et des observations. Elle montre que, jusqu'à la fin de sa vie, l'abbé Cestac a été attentif aux questions agricoles, et aux avantages que peuvent procurer les développements de la technique.

L'abbé Cestac aurait voulu être enterré à Saint-Bernard, aux côtés des plus humbles et des plus mortifiées de ses filles. Il avait composé, dans ce but, une épitaphe simple. Dans son testament, rédigé en 1855, il avait demandé en effet : « Pour mon corps, on en fera ce qu'on voudra. Seulement j'aurais désiré qu'on le plaçât à Saint-Bernard, au seuil de l'entrée, pour que tous ceux qui entrent à la chapelle y marchent dessus, et se rappellent de prier pour ma pauvre âme. Pour épitaphe, je demanderais qu'on mît ces mots : *Ici repose la dépouille mortelle de Louis-Édouard Cestac, prêtre très indigne, et pauvre serviteur de la très sainte Mère de Dieu ; priez pour son âme.* »

Mgr Lacroix ne voulut pas de cet éloignement. Il réussit à persuader la Supérieure Générale des Servantes de Marie de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Table des matières

Préface

Introduction

Abréviations

Chapitre 1

Enfance et Jeunesse

Mi-basque, mi-gascon

Guéri par la Vierge Marie

Une vocation précoce

Cestac et Garicoïts

Chapitre 2

Séminariste

Au séminaire d'Aire (1816-1819)

La mission de Bayonne

À Saint-Sulpice (1820-1821)

Des maîtres spirituels

Chapitre 3

Professeur et Prêtre

L'extrême rigueur d'un confesseur

Directeur spirituel de sa sœur

Au synode diocésain

Les révolutions de 1830

Cestac et Lamennais

Chapitre 4

Vicaire à la cathédrale

Confesseur
Un exposé de la foi
Vicaire des pauvres

Chapitre 5

Au secours des orphelines

Les abandonnées
Le Hougassé
Difficultés et découragement
Au « Grand-Paradis »
Les quatre premières

Chapitre 6

Au secours des prostituées

L'Église au secours des prostituées
La lumière d'Hasparren
Le grenier
Le pèlerinage à Buglose
Chateauneuf
Aménagement de Notre-Dame du Refuge
À Melleray (juillet 1839)
La charte des Servantes de Marie
À Paris
Première attaque
La « Bonne Sœur »

Chapitre 7

Un nouvel apostolat

Les premiers vœux
Une « flagrante illégalité » ?
Sœur Marie-Madeleine, directrice d'âmes et supérieure
Les « Repenties », pénitentes et libres

Chapitre 8

Les Bernardines

L'appel des sables

La haine de Chaho

Joies et épreuves

La reconstruction de Saint-Bernard

La révolution de 1848

Les changements de 1849

Chapitre 9

L'apostolat par l'école

Le chanoine Cestac

Les premières écoles

Les « Nazareth »

Le Syllabaire

Les Constitutions des Bernardines

La reconnaissance légale

« Reconstituer la famille chrétienne »

Une pédagogie de la douceur

Cestac et Napoléon III

La charité en acte

En Espagne

L'abbé Cestac agriculteur

Chapitre 10

Une spiritualité mariale

Fondations et retraites

« Notre très sainte et bonne Maîtresse »

La prière « Auguste Reine »

La Légion d'Honneur et un dernier projet

L'approbation par Rome

L'unité d'une œuvre

*Vers la béatification
Un Vénérable à invoquer*

Remerciements

Sources

Archives

Œuvres imprimées de l'abbé Cestac

Ouvrages et articles sur l'abbé Cestac

Autres études consultées